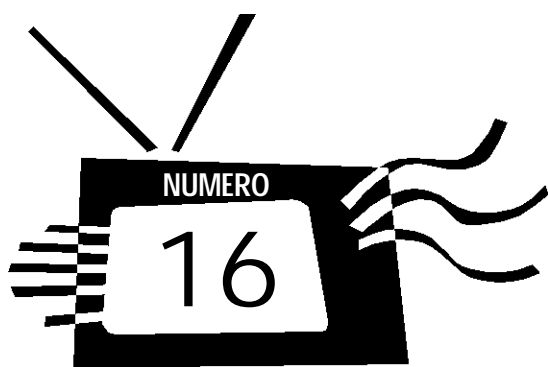


COMMENT TÉLEZ-VOUS ?

Editeur responsable : Benoît Goossens



1^{ER} SEPTEMBRE 1995

Bureau de dépôt
Bruxelles 5 à 1050-Bruxelles

Périodique mensuel de l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.)

ATA a.s.b.l. • Rue Américaine, 106 - 1050 BRUXELLES • Tél et FAX : (02) 539 19 79



Après un été Greenpeace UN "GREENPEACE TÉLÉ" ?

Ce fut sans conteste l'été Greenpeace. Il démarra par la victoire de ce groupe de pression écologique international contre une grande multinationale qui voulait couler une plateforme pétrolière rouillée en pleine mer du Nord. Après un important boycott mené principalement en Allemagne, Shell a fait marche arrière et décidé que "Brent Spar" serait démantelé à terre.

Ensuite, Greenpeace participa activement à la mobilisation quasi planétaire contre les nouveaux essais nucléaires décidés par le Président Jacques Chirac.

Notre Association de Téléspectateurs Actifs s'est souvent définie comme un "Greenpeace Télé" parce qu'elle croit qu'il faut mener des pressions contre les dérégulations du paysage audiovisuel et pour se démarquer des trop nombreuses ligues de vertu qui n'ont pour unique but que de mener une guérilla anti-sexe et anti-violence pour purifier le petit écran familial.

PLUS DIFFICILE QUE GREENPEACE...

Bien entendu, notre jeune ASBL n'a pas encore la carrure de Greenpeace. Celle-ci base la plupart

de ses actions sur des événements spectaculaires, coûteux et largement médiatisés.

Une association de téléspectateurs empruntera ce même chemin de façon moins aisée. En effet, la médiatisation pose rapidement problème. Les chaînes de télévision ne vont pas scier les branches sur lesquelles elles nichent. Ou'elles le veuillent ou non, elles sont "juge et partie". Et il est logique de constater que la presse écrite adopte globalement la même attitude, dans la mesure où la plupart des journaux puissants tissent des liens économiques très étroits avec certains empires audiovisuels.

Les associations de consommateurs traditionnelles n'abordent qu'épisodiquement les problèmes de téléspectateurs. Il est vrai qu'elles tiennent à conserver de bonnes relations avec les télévisions qui promouvent leurs activités. Et il en est de même pour les autres associations citoyennes. Tout le monde a intérêt à se ménager les médias de masse.

SILENCE TÉLÉ À LA RTBF

Jusqu'à présent, notre télévision de service public n'a jamais parlé de nos activités. Elle ne nous met pas au même régime que les autres acteurs du secteur associatif. Un exemple de cette discrimination ? Lorsqu'une

association urbanistique décerne ses chardons d'or ou cactus annuels, la RTBF en parle. Par contre, c'est le silence lorsque nous avons remis, en juin dernier, le Grand Prix des Téléspectateurs Actifs aux réalisateurs du Service public qui poursuivent une tradition du documentaire d'investigation.

Question : dans combien de journaux de la presse écrite, notre adresse ou, par exemple, les fréquences où l'on peut capter notre émission de radio ont-ils été mentionnés ? C'est extrêmement rare. Et pourtant lorsque c'est parfois le cas — comme récemment dans "Le Ligueur" — de nombreux lecteurs nous contactent, ce qui permet de croire que notre objet social ne laisse pas insensible et qu'il correspond à un réel besoin.

Olivier Deleuze, l'ancien coordinateur de Greenpeace Belgique, partageait notre constat : il est urgent que se crée un Greenpeace télé mais pareille initiative sera encore beaucoup plus difficile à mettre en place que Greenpeace lui-même.

Alors, les grands et spectaculaires "happenings" de l'ATA qu'il sera impossible de ne pas médiatiser, ce n'est peut-être pas pour demain mais ils seront peut-être indispensables après-demain.

(SUITE EN PAGE 2)

Benoît GOOSSENS, Président

(SUITE DE LA PAGE 1)

Il nous faudra encore du temps pour nous développer et pour participer à la construction d'une réelle coordination internationale de groupes de pression de téléspectateurs.

QUI SOUHAITE LE DIALOGUE ?

Dans un premier temps, nous tentons l'expérience du dialogue et de la négociation. Nous agissons dans le secteur dit de la "communication", pardieu ! Un premier bilan n'est pas brillant. C'est un secteur où l'on ne prend même pas la peine d'accuser réception de votre courrier. Non seulement les directions des chaînes méritent de se faire tirer l'oreille mais un organisme de conciliation tel que le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (le C.S.A.) également. Nous avons écrit à son président une lettre urgente, le 6 juin 1995. Un mois plus tard, nous lui avons envoyé un rappel en recommandé (le 7 juillet 1995). Quelques jours avant la mise en page du présent journal, nous avons envoyé un troisième rappel. La réponse nous est enfin parvenue, ce 25 août (voir article page 8). Le premier droit à conquérir donc, pour un groupe de pression de téléspectateurs, serait le droit à recevoir une réponse au courrier qu'il adresse au Service Public ou aux instances de régulation de l'audiovisuel. Dans des

délais raisonnables (par exemple 3 semaines, lorsqu'il s'agit de matières urgentes) et sans être obligé de procéder à des envois en recommandé...

Le développement d'un consumérisme de l'audiovisuel, c'est bien entendu un objectif nouveau qui trouvera son plein essor, le siècle prochain. Aussi, il n'est pas inintéressant de constater que la majorité de nos militants sont des adolescents ou de jeunes adultes. En d'autre mot, l'ATA n'est pas prête de s'arrêter !

UN BOYCOTT TÉLÉ

S'ils se bétonnent, les refus de communiquer des décideurs de l'audiovisuel vont nous contraindre à mener, petit à petit, des actions "à la Greenpeace". Il nous faudra construire de réels rapports de force. Cette éventualité est logique : les intérêts financiers et idéologiques sont tels que les chaînes de télévision, même de service public, n'ont peut-être plus la capacité d'établir une interaction de type humaniste avec leurs consommateurs. Heureusement, ceux-ci, un jour, auront le dernier mot, car ils paient leur redevance, votent et achètent fort cher les produits de consommation courante qui consacrent une partie de leur bénéfice à acheter des espaces publicitaires...

Les idées de boycott ne manqueront pas ! La fragilité des chaînes de télévision, ce sont leurs comman-

itaires publicitaires. Alors, David menacera peut-être un jour de ne plus acheter les produits vendus par les marques qui diffusent leurs spots publicitaires dans les programmes des Goliath de l'audiovisuel...

Thierry Bourgoignie, professeur à la faculté de droit de l'UCL et directeur du Centre de Droit de la Consommation confiait récemment à Marie-Cécile Royen, dans le "Vif l'Express" du 30 juin 1995, à propos du boycott entrepris par Greenpeace pour empêcher l'immersion du Brent Spar : «...C'est le seul moyen, pour les consommateurs, de s'exprimer de façon collective. Si on veut créer une opinion publique, comme pour l'environnement, les actions en justice ne suffisent pas : il faut des coups d'éclat à la façon de Greenpeace, et ne pas se limiter aux tests comparatifs, qui reposent sur la théorie du libre choix».

Le Professeur Bourgoignie a accepté d'être l'invité "fil-rouge" de notre émission de radio "Télés sur écoutes", à la mi-octobre (voir ci-dessous) et il sera donc l'un des membres de notre jury qui décernera, fin juin 1996, les ATA d'Or, le Grand Prix des Téléspectateurs Actifs 1996. Dans un prochain numéro de ce mensuel, nous vous transcrivons de larges extraits de ses déclarations qui ne manqueront pas de nourrir notre réflexion.

TÉLÉS SUR ÉCOUTES : 3^{ème} SAISON DÉJÀ !

Notre ASBL produit et anime, chaque semaine, une émission de radio d'une heure : "Télés sur écoutes". C'est un magazine d'info qui s'interroge sur l'évolution des "pratiques" des télévisions et du rôle des téléspectateurs et des associations qui souhaitent défendre leurs intérêts.

L'équipe rédactionnelle de "Télés sur écoutes" est intergénérationnelle (de 17 à 70 ans !). Elle est formée de huit personnes qui préparent des "billets" sur l'actualité télé, avec un regard appuyé sur les intérêts des téléspectateurs.

Avez-vous envie d'assister à une émission ? Souhaitez-vous rejoindre notre équipe et participer à notre initiative ? Tout est du domaine du possible. Pour nous rendre visite, contactez-nous.

LE JURY DES ATA D'OR 1996 SE MET EN PLACE

Chaque semaine, un invité "fil-rouge" réagit aux multiples interventions de nos animatrices.

Nous choisissons des personnalités qui proposent une réflexion originale et critique sur le "petit écran" : des enseignants, des créateurs, des représentants du secteur associatif, des journalistes de la presse écrite et des personnalités de la télé.

La participation à notre émission n'est que la première étape de notre rencontre avec ces invités "fil-rouge" : nous leur proposerons (à l'exception de ceux qui travaillent ou participent à la direction d'une chaîne de télévision), en fin de saison, à la mi-juin 1996, de devenir membres du jury qui décernera, pour la troisième fois, les ATA d'Or et les ATA de Rouille aux meilleures et aux moins bonnes "pratiques" mises en place dans notre paysage audiovisuel durant cette saison 95-96.

NOS INVITÉS D'OCTOBRE PROCHAIN

Notre émission de radio redémarquera la première semaine d'octobre.

Se succéderont à notre micro :

• **Anne Hislaire**, la productrice d'Intérieur Nuit qui vient d'être nommée coordinatrice des émissions culturelles de la RTBF.

• **Thierry Bourgoignie**, professeur à l'UCL et directeur du Centre de Droit de la Consommation.

• **Jean-Pol Baras**, président du Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente et coordinateur du PAC (Présence et Action Culturelle).

• **Stéphane Cool**, rédacteur en chef du mensuel "Cahiers de télévision" du CTV (Centre d'Action et de Documentation pour la

Télévision).

• **Marc Lafontaine**, président du CJEF (Conseil de la Jeunesse d'Expression Française).

COMBIEN ÇA COÛTE ?

L'émission est réalisée en direct, chaque mardi de 21 à 22 heures, sur Radio Campus de l'ULB à Bruxelles (107.2 FM). Dans la nuit qui suit, dix copies sont réalisées et postées au petit matin du mercredi à la Gare du Midi. C'est pour cette raison que dès le jeudi, dix autres radios locales établies aux quatre coins de la Wallonie rediffusent en léger différé cette émission conçue (et nous y tenons !) en vrai direct.

Quelques semaines nous séparent du redémarrage de "Télés sur écoutes". Si vous connaissez une radio locale qui souhaiterait programmer notre émission, il est temps de prendre contact avec nous.

Côté financier, seuls, les frais matériels sont pris en charge par nos diffuseurs. Ainsi, l'Atelier Radio d'Arlon nous fait parvenir, chaque mois, 5 cassettes audio C120 avec des enveloppes matelassées de réemploi et timbrées à 32 francs. D'autres stations préfèrent nous rembourser ces frais au tarif de 120 F par émission.

NOUS VOUS INVITONS

Vous êtes membre de notre association et vous avez payé votre cotisation. Nous vous invitons à assister à notre deuxième assemblée générale qui se déroulera le **samedi 21 octobre 1995, à 14 heures précises, au 106, rue Américaine à 1050 Bruxelles.**

Si vous souhaitez poser votre

candidature pour participer à notre conseil d'administration qui sera reformé, ce jour-là, pouvez-vous nous en informer dès que possible.

L'ordre du jour prévu : nomination et révocation des administrateurs, approbation des budgets et des comptes, bilan de la deuxième saison 94-95, présentation et discussion des projets 95-96, divers.

Pour nous, il ne s'agit pas d'une

réunion simplement administrative. Nous souhaitons vous rencontrer et être attentifs à vos évaluations, vos critiques et vos propositions. Nos projets se multiplient. Nous ne sommes pas encore assez nombreux pour les concrétiser.

Notre équipe se passionne pour nos activités (l'émission de radio, le mensuel, les pressions, etc.). Elle souhaite s'élargir. L'invitation est lancée.

ALLO LA TÉLÉ?

Le soir de l'attentat à la station St Michel du métro parisien, les journaux télévisés proposèrent un numéro vert gratuit destiné aux familles inquiètes pour leurs proches.

Un tiers seulement des 22.800 appels a été correctement traité. Les autres personnes souvent angoissées durent subir un « Dans quelques secondes, vous serez mis en relation avec le service désiré » en boucle. Les plus patients eurent ensuite droit à

aucune valeur scientifique (ils ne peuvent être assimilés à un sondage) et servent pourtant parfois de relance au débat dans cette émission dite "d'information".

HARO SUR LES JEUNES

Le téléspectateur a intérêt à être vigilant. Par exemple, les amoureux des animaux débourseront moins d'argent en se mettant en contact avec le répondeur du "Jardin Extraordinaire" de la RTBF plutôt qu'en appelant le 0900 de "La main

sement très rarement expliqués. Récemment, l'hebdomadaire "le Vif l'Express" a publié un excellent "mode d'emploi" (le 9 juin 1995) qui nous permet de vous rappeler que :

• 1° : Les numéros verts commencent par un 0800 et sont gratuits pour les personnes qui appellent.

• 2° : Les 077 (lignes érotiques) et les autres services (0900) sont payants et coûtent beaucoup plus cher qu'une simple communication



un « Actuellement, seuls les renseignements sur l'état du trafic sont disponibles... »

En fait, le numéro était simplement celui du centre d'information des voyageurs. Il s'agit d'un numéro payant à 2,19 FF la minute...

Selon le quotidien Libération (27 juillet 95), France Télécom affirme que la mise en place d'un standard gratuit aurait pu être réalisé presque immédiatement et sans aléas techniques.

La RATP n'a pas remboursé les familles qui ont téléphoné et s'est engagée à reverser les recettes ainsi collectées aux victimes et à leurs familles.

Les services téléphoniques se diversifient et font bon ménage avec le monde de l'audiovisuel. Nous faire téléphoner peut leur rapporter gros. Et pas uniquement à France Télécom ou à Belgacom...

25 À 50% POUR LES TÉLÉS

Nos chaînes de télévision (et nos radios) gagnent de plus en plus d'argent grâce aux services téléphoniques qu'elles promotionnent auprès de leur public. Il faut savoir que 25% à 50% des montants perçus par Belgacom pour ces communications leur sont rétrocédés.

Cette nouvelle source de gain peut même influencer la conception des programmes. Est-ce vraiment par souci démocratique que l'on demande de plus en plus souvent au public de réagir par le biais du téléphone ?

Chaque dimanche midi, le débat politique de RTL TVI, "Controverse", pose deux questions aux téléspectateurs via des numéros dits "0900". Les résultats de ces appels n'ont

à la patte" de RTL TVI.

Surtout, évitez les services qui commencent par un "00" ! Ils vous font appeler à l'étranger. En France, l'un d'entre-eux faisait téléphoner au bout du monde les amateurs du show-business... Et en Belgique, un "téléphone rose" trouve ainsi plus exotique — sans le mentionner dans ses encarts publicitaires — de vous faire dialoguer avec une très charmante interlocutrice qui séjourne au Chili ! Les chaînes à caractère international tels que Eurosport, CNN ou Euronews diffusent des publicités de type téléachat où le numéro d'appel pour passer votre commande depuis la Belgique est un numéro de téléphone... hollandais!

Mêmes les télévisions locales s'éprennent de cette nouvelle source de profit. Leur précieux temps d'antenne se consacre de plus en plus à des jeux dont les réponses aux questions annoncées sur antenne sont étonnamment faciles... Il faut bien attirer un maximum de coups de fil ! La question subsidiaire ou le tirage au sort final éliminera la plupart des candidats en fin de parcours.

Les jeunes, qui n'ont pas encore conscience du prix des appels téléphoniques, sont particulièrement visés. Sur RTL TVI, vous verrez défiler dans les feuilletons de fin d'après-midi, un numéro de téléphone (sans mention du prix de la communication, ce qui est antidéontologique) à contacter pour gagner un poster ou un autre gadget de la série en cours de diffusion.

NOS DROITS

Les consommateurs ont des droits. Ceux-ci leur sont malheureu-

ment téléphonique. Attention ! De plus en plus de sociétés ont recours au 0900 : publicités, réservations de places de spectacle, services d'aide médicale, et même certaines associations humanitaires...

• 3° : Les médias doivent mentionner l'existence d'une tarification spéciale pour ces appels. Certaines télévisions contournent cette règle déontologique en annonçant un prix de 6,025 francs par unité de taxe. En fait, une unité de taxe coûte toujours 6,025 ! C'est donc la durée de cette unité de taxe qui devrait être mentionnée. La RTBF est la spécialiste de cette pratique qui trompe le public.

• 4° : Lorsqu'il s'agit d'un jeu ou d'un concours, la communication téléphonique ne peut excéder sept minutes.

• 5° : Les autres services ne peuvent durer plus de dix minutes, s'ils s'adressent aux adolescents.

• 6° : Toutes les dix minutes, le service doit diffuser un message qui indique soit le coût de l'appel, soit le temps écoulé.

AGISSONS

Si vous constatez une faute, magnétopez l'annonce (elle est souvent rediffusée plusieurs fois) ou enregistrez la communication téléphonique. Envoyez-en copie à l'ATA. Ensemble, nous préparons un dossier que nous soumettrons à la Commission d'Éthique de Belgacom.

Bernard HENNEBERT

LES DÉRAPAGES

Deux critiques reviennent le plus souvent, durant cet été. Il y a tout d'abord les rediffusions à la pelle des chaînes qui ne respectent ainsi que bien peu leurs nombreux téléspectateurs qui ne partent pas en vacances. Et, d'autre part, il y a les multiples déprogrammations.

D'autres dérapages particulièrement significatifs ont attiré notre attention. Les voici.



TRAFIC D'ORGANE OU TRAFIC DE REPORTAGE ?

Le reportage français qui vient d'être couronné par le Prix Albert-Londres 1995 est fortement contesté en Colombie et fait l'objet de poursuites judiciaires. "Voleurs d'yeux" présentait principalement le cas de Jaison, un jeune garçon colombien aveugle. Les auteurs de ce document expliquaient qu'on lui avait ôté les yeux afin de revendre ses cornées.

Anne Proenza, la correspondante à Bogota du quotidien "Le Monde" s'interroge, le 17 août dernier, sur la crédibilité de l'enquête qui fut menée par Marie-Monique Robin. Elle aurait cru la mère et les camarades de l'enfant sur parole dès qu'elle eut constaté la mauvaise volonté mise

L'EXCUSE DU SECOND DEGRÉ

Le 19 novembre dernier, la bande-annonce concoctée par la RTBF pour vanter son émission d'éducation aux médias "J'aime la télé" SUR la télé était diffusée aux abords du JT de 19H30.

Elle s'achevait par : «J'aime la pub à la télé».

Dans le présent mensuel, nous nous étions interrogés : endoctrinement ou éducation aux médias ?

"Comment Téléze-Vous ?" est apparemment fort lu à la RTBF et cela nous fait fort plaisir. Déjà qu'un journaliste de la presse écrite nous avait confié que lors de son interview de Jean-Louis Stalport, notre mensuel était le seul document qui trônait sur son bureau... Voilà peu qu'une autre éminence de la RTBF (nous ne citerons pas son nom car nous avons acquis la conviction qu'elle est l'une de celles qui ne pratique pas la langue de bois et donc nous préférons lui appliquer le régime de l'anonymat pour ne pas lui attirer des ennuis) vient nous rencontrer au stand que l'ATA animait au cours d'une journée de réflexion sur les médias : «Je voudrais visionner cette bande-annonce» nous demanda-t-elle. Nous la lui avons projetée. Elle nous donna son avis : «C'est du second degré».

HEUREUSE REDIFFUSION

Notre article regrettait également que la série "J'aime la télé" fut programmée malencontreusement le samedi après-midi vers 15H30 à un moment où les adolescents pensent davantage au sport ou au shopping. Durant cet été, la RTBF a eu la bonne idée de reprogrammer en fin de soirée cette série éducative.

Sachant donc que plusieurs représentants de la direction de la RTBF étaient au courant de notre opposition à cette bande annonce que nous jugions partisane et indigne d'un Service Public, nous avons donc branché notre magnétoscope, le 19 juillet dernier, le jour où le "J'aime la télé" SUR la publi-

cité était reprogrammé.

Déjà certains d'entre-nous ironisaient : la RTBF n'a pas assez d'argent, elle sera obligée de rediffuser les anciennes bandes-annonces... Il est vrai que notre Service Public utilise souvent l'argument du manque de moyens financiers pour justifier toutes ses erreurs ou manquements.

A QUAND DE L'HUMOUR CONTRE LA PUB ?

Oh, miracle ! La RTBF n'a pas rediffusé la bande-annonce que nous jugions litigieuse. Ce qui se passa est bien pire. Avertie de nos critiques, la RTBF a renchérit. Une nouvelle bande-annonce a été confectionnée et son contenu est encore plus explicite que celui que nous contestions. La séquence est courte. Visuellement, on découvre un extrait d'une publicité à laquelle Vanessa Paradis a prêté son concours. Une voix off dit : «Moi, ce que j'aime surtout à la télé, c'est la pub. Vanessa pour une marque de lessive, pourquoi pas ? Très bonne soirée estivale sur la Une». Ce slogan pro publicitaire a été diffusé trois fois à des heures de très large écoute : à 18H25, juste avant "Info Première"; à 19H25 et à 19H59, avant et après le JT.

Manquons-nous d'humour ? Cette bande-annonce est-elle conçue au second degré ?

Même si c'était le cas, ce serait une faute professionnelle. En effet, ce ne serait que pour tenter de justifier un slogan pro publicitaire que

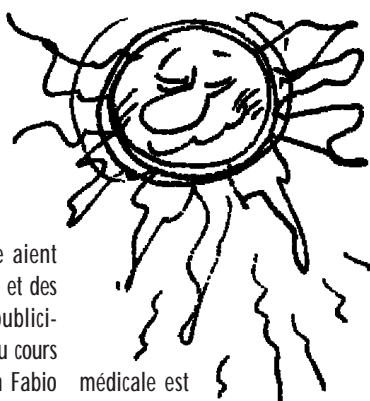
l'on prônerait le second degré au prime-time. Tous les professionnels savent que le second degré n'est en général pas compris par le vaste public et qu'il faut réserver cette friandise de l'esprit pour les fins de soirée. Faut-il rappeler l'autocritique de Paul Amar qui considérait qu'il avait commis une erreur en proposant, au débat qui suivit le journal de 20 heures sur France 2, des gants de boxe à Jean-Marie Le Pen et Bernard Tapie ? Il affirma qu'il avait été mal compris et qu'il avait commis l'erreur de pratiquer le second degré à une heure de très grande écoute. Cette "gaffe" contribua à son éviction de l'un des plus importants JT de France.

Par contre, les fins de soirées sont propices à ce genre d'exercice. Et nous avouons avoir bien ri en découvrant, ce 19 juillet, une seconde bande-annonce (décidément, la RTBF a les moyens !) qui fut diffusée, au milieu de la soirée, juste après l'émission "Inédits". La voix-off faussement suave nous sussurra : «Pourquoi qu'on nous coupe toujours les pubs avec de longs programmes TV ? Moi, j'aime la pub à la télé. Et c'est pour tout de suite, juste après la pub».

On peut se demander pourquoi la RTBF n'a pas jugé utile de concevoir une bande-annonce au second degré qui, avec ironie, se serait opposée à la publicité ? Que je sache, il y a probablement, actuellement, davantage d'opposants à la pub que de partisans !



DE L'ÉTÉ



par l'hôpital et l'Institut des aveugles où étudie Jason à lui montrer les dossiers médicaux de l'enfant. La clinique est présentée comme un bunker mais le reportage ne précise pas que la présence des militaires est "une banalité de la vie quotidienne" en Colombie. Les barbelés filmés dans le reportage sont, en fait, ceux qui protègent un parking situé à l'arrière de la clinique, etc.

Il n'y a pas lieu, hélas, de nier pour autant l'existence de scandaleux trafic d'organes en Amérique du Sud mais ce reportage contesté probablement parce qu'il a été réalisé à la hâte produira peut-être l'effet inverse que celui qu'il voulait susciter.



JT ILLÉGAL SUR LA RTBF

Critiquable JT de 19H30 de la RTBF, ce dimanche 9 juillet. Où est la déontologie ? Autrefois, dans cette émission dédiée à l'information, les caméras évitaient les sigles publicitaires clandestins... Avec l'arrivée du tour de France dans une ville belge, tout semble permis. Les seize premières minutes — ce qui est abusif — sont consacrées au Tour, avec un direct depuis un "grand hôtel" de Liège, comme dira Paul Germain sans en préciser le nom. Les caméras de la RTBF se chargeront de dévoiler ce petit mystère en multipliant (comme c'est déjà si souvent le cas dans l'émission "Bon week-end" pour des marques de bières) des plans appuyés sur des éléments du décor qui permettent de découvrir, à plusieurs reprises, le nom de l'hôtel qui héberge, ce soir-là, le Service Public qui lui renvoie les plats. Un reportage nous montre l'arrivée du jour. Quoi de neuf ? Autrefois, un panneau marqué "ARRIVÉE" accueillait le vainqueur de l'étape. Aujourd'hui, le mot "ARRIVÉE" a disparu pour être remplacé par le nom d'une marque que les caméras incluent servilement et continuellement dans leur cadrage.

Un sponsor qui patronne notamment des séquences sur les radios de la RTBF a également donné son nom à une équipe du tour de France. Parmi les nombreuses casquettes filmées en plans rapprochés dans ses différents reportages, les caméras complaisantes du JT nous contraignent à mémoriser le nom de ce généreux sponsor qui y figure de façon quasi obsessionnelle.

Tout ceci est rigoureusement interdit dans un journal télévisé, dernière parcelle du service public où la publicité et le sponsoring sont encore actuellement exclus.

TOUR DE FRANCE (SUITE)

L'on nous affirme souvent que les sponsors n'influencent pas le contenu des émissions. Pour quelle raison croyez-vous donc que les orga-

nisateurs du Tour de France aient maintenu la remise du maillot et des fleurs truffés de marques publicitaires, à l'arrivée de l'étape au cours de laquelle le coureur italien Fabio Casartelli a trouvé la mort, le 18 juillet ?

TOUR DE FRANCE (FIN)

Quelle est la déontologie en matière de présentation de la mort sur le petit écran ? Tant les chaînes privées que les services publics commencent à multiplier la présentation gratuite de ce type d'images.

Pour quelle raison nous a-t-on montré un infirmier poussant un lit à roulettes sur lequel gisait la dépouille

de Fabio Casartelli pour la mener à la place qui lui était attribuée dans la chapelle mortuaire ? A quoi servent ces images qui violent l'intimité de celui qui n'est plus, sinon à tenter de capter l'attention des téléspectateurs ? Le regretté coureur aurait peut-être préféré que les télés utilisent ce temps d'antenne pour mieux détailler le débat sur le port obligatoire ou non du casque pour les coureurs cyclistes...

FINIE, LA PRÉSOMPTION D'INNOCENCE DE PPDA !

Patrick Poivre d'Arvor a été débouté de son référé engagé contre Le Point. Il lui reprochait d'avoir porté atteinte à sa présomption d'innocence car un éditorial de cet hebdomadaire français s'étonnait que PPDA poursuivait sa présentation du JT sur TF1 alors qu'il venait d'être condamné en correctionnelle à 15 mois d'emprisonnement avec sursis et à 200.000 FF d'amende pour recel de



biens sociaux. PPDA s'est pourvu en appel dans cette affaire et pensait que ce fait suffisait à prolonger sa présomption d'innocence. C'est faux. En fait, la protection de la présomption d'innocence ne concerne que les stades de la procédure pénale antérieurs à la comparution de l'intéressé.

DOCTEUR, UN REMÈDE...

Voici quelques extraits de l'avis émis en France, le 5 juillet dernier, par le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé : "...L'information

médicale est trop souvent la simple couverture du message publicitaire... Le public doit être en toute circonstance mis en mesure de percevoir clairement si l'information qui lui est transmise pour telle est bien d'ordre scientifique et si elle procède ou non d'une démarche publicitaire...". Le comité constate que les annonces inconsidérées, les rétentions d'informations, les connivences intéressées, les tentatives de manipulation des décideurs et les propagations impénitentes d'idées fausses se multiplient. En seraient responsables autant les journalistes que les scientifiques ou les dirigeants des principales institutions de recherche.

CENSURE

Le 16 août dernier, en Polynésie Française, le 2ème canal de la chaîne publique RFO a déprogrammé la diffusion d'un documentaire sur le bombardement de Nagasaki.

La direction de RFO a annoncé qu'il sera probablement reprogrammé après les premiers tirs des nouveaux essais nucléaires décidés par le Président Chirac.

PARABOLES MENACÉES

Le 25 juillet, Guy Briantais, maire socialiste de Courcouronnes (Essonne) a signé un arrêté interdisant les antennes paraboliques individuelles pour des raisons "d'esthétique et de sécurité". Y-a-t-il d'autres raisons ?

«Ma démarche n'est pas dirigée contre un certain type de population ou de réception, a affirmé le Maire au "Monde" du 9 août. Mais l'intégration, ce n'est pas transformer la France en une nation maghrébine. Les gens qui ont fait le choix de vivre en France doivent tenir compte des difficultés et des contraintes de ce pays».

A Libération, le 8 août, Guy Briantais était encore plus limpide : «...Moi, quand je suis dans un pays

du Maghreb, je respecte le pays et je ne cherche pas à recevoir les chaînes françaises».

Le maire semble ignorer que, par exemple, les Tunisiens captent régulièrement France 2. L'intégration des populations immigrées en Europe ne se fera probablement pas à coup d'interdictions.

Il faudrait plutôt s'interroger sur la présence ténue (en France) ou la disparition progressive (en Communauté Française) des émissions réalisées pour les immigrés sur nos Service Publics.

BON VENT POUR LES

LE TAPIS VERT N'ÉTAIT PAS UNE ŒUVRE

TF1 a enfin réglé, mi-juillet 1995, l'amende de 30 millions de FF qui lui avait été infligée par le CSA en 1992, pour non respect de son quota de diffusion de 120 œuvres d'expression originale française inédites, en première partie de soirée. Cette somme sera reversée au Centre national de la cinématographie.

En fait le CSA n'avait pas accepté dans le décompte de TF1 des émissions telles que "Tapis vert" ou "Histoire d'en rire" qui comportaient certaines séquences scénarisées.

C'est un peu comme certains qui, chez nous, osent comptabiliser dans le décompte des émissions culturelles de la RTBF, la messe, la traduction en langue des signes du JT ou les rediffusions... Mais, eux, ils ne seront jamais mis à l'amende par notre CSA !

LES RÉSULTATS DU LOTTO : QUAND ?

Lors de sa venue à notre émission de radio à la fin de la saison dernière, nous avons soumis à Gérard Lovérius, le directeur de la télévision à la RTBF, une plainte d'un de nos membres qui s'insurgeait contre le

fait que les résultats du tirage du Lotto n'étaient pas toujours diffusés à l'heure annoncée dans les programmes et ce, sans explication de la chaîne.

Durant cet été, nous avons pu constater que lorsque l'annonce de ces résultats prenaient du retard ou seraient diffusés après le JT, un panneau apparaissait à l'écran et informait les téléspectateurs de l'heure où ils seraient réellement diffusés.

"CONTACTS" REDIFFUSÉ

La saison dernière, nous avons à plusieurs reprises dénoncé le fait que "Contacts", l'émission sur la sécurité



Mon numéro de compte : - -

NOUVEL ORDRE PERMANENT À DATE CONVENUE

Je soussigné : titulaire du compte précité
demeurant à

donne ordre de payer pour une durée indéterminée (1) : mensuellement (2) trimestriellement (2)

à partir du / / 1995 un montant de Francs.

au bénéfice du compte bancaire n° 001-0837560-41

BENEFICIAIRE : A.T.A. a.s.b.l

Rue / n° : Rue Américaine, 106

Code postal / Localité : 1050 BRUXELLES

Communication : Cotation

Date et signature du titulaire du compte

Cachet de l'agence

(1) Toute révocation ou modification de cet ordre sera notifié par pli recommandé envoyé au siège central ou par un avis signé dans votre agence 15 jours avant l'échéance.

(2) Cocher la case adéquate.

C'EST COMBIEN ?

L'A.T.A. ne reçoit jusqu'à présent aucun subside. Conséquence : nos finances, c'est nous... et c'est vous.

Les membres reçoivent notre périodique "Comment Télé-Vous ?", ont accès à notre service de documentation, etc.

Devenez membre de notre a.s.b.l. en cotisant 400 francs/an (pour les étudiants, les chômeurs, etc.) et 1200 francs/an (pour les autres).

Il vous suffit de verser cette somme au compte de l'A.T.A. : 001-0837560-41.

À DÉPOSER
À VOTRE AGENCE BANCAIRE

Néanmoins, nous préférons une autre formule de financement car notre action vise le long terme. Offrez-nous un ordre permanent. Sur celui-ci, les étudiants et les chômeurs verseront un montant de 100 Fb chaque trimestre. Et les autres personnes, 100 Fb chaque mois. Remplissez à cet effet le formulaire ci-dessus et déposez-le à votre agence bancaire. Merci.

TÉLÉSPECTATEURS

routière, passait en fin de soirée, après 22H (avant Match 1, le samedi soir). Durant cet été, une deuxième diffusion de "Contacts" a été programmée, pour atteindre le public jeune, le même jour, en fin d'après-midi, entre deux programmes destinés aux adolescents. La nouvelle grille d'automne maintient cette seconde diffusion : le samedi vers 18H30, entre "Beverly Hills" et "Génies en herbe".

ILS VOULAIENT MOGADOR !

Lu dans l'hebdo français "Télé 7 Jours" du 8 juillet 1995 : "Disons-le franchement, la rediffusion des "Gens de Mogador" est une victoire de Télé 7 Jours. Voilà, en effet, des années que nous publions vos lettres réclamant cette série culte et un récent sondage nous a permis d'établir que vous y étiez favorables à

83%. Saluons France 2 qui a su être à votre écoute et espérons que toutes les chaînes suivront l'exemple et tiendront davantage compte de vos opinions."

L'ÉCOLE CONCERNE TOUT LE MONDE

L'ancien et très médiatique représentant des étudiants, Philippe Henry, remercie la RTBF d'avoir intégré, dans sa grille horaire, "Agora", une émission consacrée à l'enseignement.

«...Si cette première émission "Agora" est certes perfectible, il n'en reste pas moins qu'il est largement souhaitable que la RTBF dispose d'une émission traitant de l'école. Un manque criant de communication et d'échanges entre les différents acteurs de l'enseignement, et surtout entre les écoles, est apparu claire-

ment durant les Assises de l'enseignement.

Je pense que le service audiovisuel public peut —et doit— y répondre en partie. Par ailleurs, il est heureux que le débat sur l'école puisse avoir lieu aussi en dehors de celle-ci, puisqu'il concerne tous les citoyens».

PLUS TÔT !

Nombre de téléspectateurs se plaignent et écrivent très régulièrement dans les courriers de lecteurs des journaux pour regretter que les émissions qu'ils préfèrent sont programmées à des heures trop tardives. Les nouvelles grilles françaises devraient les satisfaire.

Sur France 2, "Taratata" glisse de la 3ème à la 2ème partie de soirée et, sur France 3, "Strip-Tease" sera programmé à 20H50.

En présence de
Madame la Ministre-Présidente Laurette Onkelinx,
le mercredi 20 septembre à 12 heures 30 :
inauguration du nouveau cycle

LES MIDIS DE L'AUDIOVISUEL

au Forum de la FNAC Bruxelles

Chaque mois, "Les midis de l'audiovisuel" permettront aux téléspectateurs, en nonante minutes, de faire le tour d'une problématique du petit écran et d'interpeller différentes personnalités du monde des médias.

L'Association des Téléspectateurs Actifs (ATA) programme et anime ces rencontres.

"Les midis de l'audiovisuel" se déroulent le mercredi, de 12 heures 30 à 14 heures au Forum de la FNAC Bruxelles, à City 2 (Rue Neuve).

Notre dessinateur Esdé nous a promis de se joindre à nous pour improviser sur scène des dessins inspirés par les propos émis au cours de la séance.

**MERCREDI 20 SEPTEMBRE À 12H30 :
"VERS UNE RÉCONCILIATION
ENTRE LES TÉLÉDISTRIBUTEURS
ET LE PUBLIC ?"**

Nombre de téléspectateurs semblent irrités par leurs télédistributeurs. Pour tenter d'expliquer cette situation, la séance inaugurale des "Midis de l'audiovisuel", le mercredi 20 septembre à 12 heures 30, donnera la parole à Madame Laurette Onkelinx, Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté Française ainsi qu'à Monsieur Pierre de Wergifosse, Directeur Général de Brutélé et Président de l'Union Professionnelle de Radio et Télédistribution.

Le débat s'axera sur les deux critiques suivantes les

plus souvent émises par les consommateurs :

- 1 : le projet de l'augmentation de l'abonnement à la télédistribution pour le consommateur qui est due à la répercussion sur celui-ci de la somme de 150 F que certains télédistributeurs se sont engagés à payer pour contribuer au financement de la création audiovisuelle et des télévisions communautaires,
- 2 : le fait que les télédistributeurs changent abruptement la programmation du câble. Celle-ci est brutale tout particulièrement pour un public de téléspectateurs âgés qui n'ont pas assimilé les données techniques pour y faire face. D'autre part, ces évolutions de programmes semblent se pratiquer de façon arbitraire, sans concertation avec les abonnés, et ne respectent aucunement la diversité des besoins de ceux-ci (motion spéciale votée par le jury des ATA d'Or, le Grand Prix des Téléspectateurs Actifs, pour la saison 1994-1995).

ET LES MOIS SUIVANTS ?

La seconde séance des "Midis de l'audiovisuel" abordera, le mercredi 25 octobre, "La télévision et notre mémoire : comment la télé aborde-t-elle l'histoire ?" La programmation des "Midis de l'audiovisuel" sera dépendante de l'actualité. Parmi les thèmes en préparation : "Les débats à la télé : comment poser ses questions ?", "Femmes et télé", "Quelles musiques au prime time ?", etc.

La suite du programme est envoyée sur simple demande : ATA, Rue Américaine, 106 - 1050 Bruxelles.



CASSE-CROUTE GRATUIT

L'entrée est gratuite et une collation (sandwich, boisson) sera offerte aux personnes qui annonceront leur venue au plus tard la veille de l'activité, au (02) 209.22.27

RENFORCER LE CSA: DES ACTES



Nous avons testé le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA). Il a mis plus de deux mois et demi pour répondre à notre courrier. Nous avons dû envoyer deux rappels, dont un en recommandé, pour pouvoir enfin découvrir sa réponse.

Celle-ci nous confirme ce que nous pressentions. Ses pouvoirs sont extrêmement limités. Le CSA nous renvoie au Ministre de l'Audiovisuel.

Celui-ci pourrait "inviter" la chaîne coupable à rentrer dans l'ordre. Inviter... et pourquoi pas contraindre ? Aucune sanction bien entendu n'est prévue pour la faute commise. Tout simplement, on invite à ne pas recommencer...

A croire que tout concourt à encourager la délinquance des médias !

La police de l'audiovisuel serait donc inexistante dans notre communauté.

En France, le CSA n'aurait probablement même pas attendu notre pression pour agir. Ses services qui visionnent les émissions des chaînes — ce qui n'existe pas chez nous — auraient découvert le problème bien avant nous et son président aurait demandé à la chaîne de mettre fin à ses agissements.

A la veille des dernières élections législatives, nous avons interrogé Ecolo, le PRL, le PS et le PSC : ils ont marqué unanimement leur volonté de modifier le statut, le fonctionnement et la composition du CSA.

Nous espérons que Madame la Ministre Présidente Laurette Onkelinx qui a désormais en charge l'audiovisuel fera de la concrétisation de cette promesse électorale l'une de ses priorités.

NOTRE LETTRE

Le 6 juin dernier, nous adressons la lettre suivante à Mr Robert Wangermée, Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

Par la présente, nous demandons au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel d'intervenir auprès de la Direction de RTL TVI afin qu'elle interrompe, dans les plus brefs délais, la diffusion en journée de la série "Walker Texas Rangers".

L'A.T.A. évite d'émettre des appréciations esthétiques ou morales, c'est pourquoi nous ne tenons pas à prendre position dans le débat sur la violence à la télévision. Par contre, nous ne pouvons pas accepter qu'une décision de la Direction de RTL TVI largement médiatisée ne soit pas appliquée, d'autant plus que les parents et les éducateurs risquent d'en tenir compte et d'être moins vigilants lorsque leurs enfants regardent cette chaîne privée en journée.

Pour rappel, le Directeur Général de RTL TVI a déclaré : «...On a pris la décision à RTL TVI de limiter la violence aux heures tardives. Nous avons décidé de passer la violence après 20 heures, ce qui garantit aux parents pendant les heures où les enfants regardent la télévision une certaine sécurité, y compris pendant les programmes du week-end».

Notre association a décerné, le 29 juin 1994, l'ATA d'Or, le Grand Prix Annuel des Téléspectateurs Actifs, à cette pratique exemplaire. De nombreux journaux ont parlé de cette récompense (La Libre Belgique, Le Soir, Le Vif L'Express, Télépro, etc.) et c'est Monsieur Jean-Paul Delcomminette, Directeur des programmes et des achats fiction, qui a reçu le trophée au cours de la proclamation des résultats qui s'est déroulée au Forum de la FNAC-Bruxelles.

La série "Walker Texas Rangers" est diffusée actuellement sur RTL TVI, le dimanche vers 16H35.

L'épisode diffusé, le 29 janvier 1995, durait environ 45 minutes. Nous y avons relevé :

- 1 : Un meurtre à l'arme à feu,
- 2 : Quatre intimidations et menaces de mort,
- 3 : Un homme tué avec un sabre (hors écran) qui sera — nous sera-t-il expliqué — découpé en morceaux pour être jeté dans une rivière,
- 4 : La description de deux attentats à l'arme à feu,
- 5 : Un mari menace et bat sa femme, et l'oblige à se prostituer,
- 6 : Un enlèvement,
- 7 : Un interrogatoire musclé (hors écran) avec, pour résultat, un bras cassé et la menace de casser l'autre bras,
- 8 : Deux hommes assommés,
- 9 : Un homme blessé par balle,
- 10 : Quatre bagarres au cours

desquelles s'échangent 25 coups de poings, 15 coups de pieds, 2 coups de coudes et 9 prises japonaises avec chutes.

L'A.T.A. a demandé donc à RTL TVI dans un premier courrier daté du 4 février 1995 de déplacer le plus rapidement possible vers ses programmes de soirée la série "Walker Texas Rangers".

Ce courrier, ainsi que les rappels envoyés les 17 mars, 12 et 28 avril 1995, sont restés sans réponse.

Notre association a participé à la promotion médiatique de l'annonce que RTL TVI ne proposerait plus de programmes violents en journée sur sa chaîne. Nous avons donc une responsabilité vis-à-vis de certains parents qui font désormais confiance à RTL TVI. Nous ne pouvons donc pas accepter que cette chaîne ne tienne pas parole et n'accuse même pas réception de nos courriers.

Le C.S.A. peut-il intervenir ou peut-il demander au Ministre de l'Audiovisuel d'intervenir ?

Si ce n'était le rôle ni de l'un, ni de l'autre, existe-t-il une autre démarche que le C.S.A. pourrait proposer à l'A.T.A. pour résoudre ce problème ?

LA RÉPONSE DU CSA

Après deux rappels dont un envoi en recommandé, Monsieur Robert Wangermée nous a adressé, le 24 août, la lettre suivante.

En réponse à votre lettre du 6 juin dernier, je tiens à vous dire que le Conseil supérieur de l'audiovisuel n'est pas, en soi, habilité à imposer à un organisme de radiodiffusion de la Communauté française le respect des décisions de son Conseil d'administration.

Faisant référence au code déontologique relatif à la diffusion d'émissions télévisées comprenant des scènes de violence, signé par TVI, il vous est bien entendu loisible de vous adresser au Ministre responsable de l'audiovisuel afin qu'il invite au besoin, par l'intermédiaire des délégués du Gouvernement au sein du conseil d'administration de TVI, de réévaluer sa décision d'annoncer l'absence de programmes violents pendant la journée ou de maintenir l'émission critiquée dans sa grille.